

TARIFICATION ZEC DE FORESTVILLE 2025

DROIT EXIGIBLE POUR ÊTRE MEMBRE DE L'ACPF

Membre titulaire			2024	2025
CM	Carte de membre annuelle	16 avril -15 avril	19,00	19,00

DROITS FORFAITAIRES POUR LA CIRCULATION

DROIT DE CIRCULATION			2024	Membre (3)	Non-Membre
DC1	Circulation dans le cas où 1 véhicule ou plus est utilisé. Familial (2)	Résident (1)	123,50	126,80	126,80
		Non-résident	123,50	126,80	126,80
DC2	Droit de circulation par personne pour toutes activités Pour la période du 1er mai au 31 octobre	Résident (1)	12,39	12,72	12,72
		Non-résident	12,39	12,72	12,72

DROITS QUOTIDIENS POUR LA PÊCHE ET LA CHASSE

Activité			2024	Membre (3)	Non-Membre	Enfant moins de 18 ans (5)
DJ1	Pêche HIVER (1 ^{er} décembre 2025 au 15 avril 2026)	Résident (1)	39,50	20,75	20,75	0,00
		Non-résident	39,50	41,50	41,50	0,00
DJ2	Pêche estivale (16 avril au 30 novembre)	Résident (1)	39,75	31,25	31,25	0,00
		Non-résident	59,50	62,50	62,50	0,00
DJ3	Chasse au petit gibier (4)	Résident (1)	29,75	31,25	31,25	0,00
		Non-résident	59,50	62,50	62,50	0,00
DJ4	Chasse à l'original	Résident (1)				
		Non-résident				
DJ5	Chasse à l'ours noir	Résident (1)	50,00	52,50	52,50	26,25
		Non-résident	100,00	105,00	105,00	52,50

DROITS FORFAITAIRES COURTE DURÉE

Activité			2024	Membre (3)	Non-Membre
DF1	Pêche estivale (1 mai au 30 novembre) 3 jours	Résident (1)	73,50	77,25	77,25
		Non-résident	147,00	157,50	157,50
DF2	Chasse au petit gibier (4) 3 jours	Résident (1)		77,25	77,25
		Non-résident		154,50	154,50
DF3	Pêche hivernale (1 décembre au 15 avril) 3 jours	Résident (1)		51,50	51,50
		Non-résident		103,00	103,00

DROITS FORFAITAIRES SIMPLES POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉ (6)

Activité		2024	Membre (3)	Non-Membre	Conjoint membre (7)
FS1	Pêche hivernale (1 ^{er} décembre au 15 avril)	Résident (1)		154,50	
		Non-résident		309,00	50,00
FS2	Pêche annuelle (16 avril au 15 avril)	Résident (1)	177,90	182,50	
		Non-résident	355,80	365,00	50,00
FS3	Chasse au petit gibier (4)	Résident (1)	149,00	154,50	
		Non-résident	298,00	309,00	50,00
FS4	Chasse à l'orignal	Résident (1)	456,00	468,50	468,50
		Non-résident	912,00	937,00	937,00
FS5	Chasse à l'ours noir	Résident (1)	296,50	304,50	
		Non-résident	593,00	609,00	

DROITS FORFAITAIRES ANNUELS TOUTES ACTIVITÉS (PÊCHE, CHASSE, CIRCULATION)

Activité		2024	Membre (3)	Conjoint membre (7)	Étudiant membre (9)	Enfant moins de 18 ans (10)	
FS6	CIRCULATION (8), PÊCHE, CHASSE AUX PETITS ET GROS GIBIERS	Résident (1) moins de 22 ans	237,50	249,25			
		Résident (1) moins de 65 ans	312,50	328,25	100,00	100,00	50,00
		Résident (1) 65 ans et plus	291,75	306,25	100,00	100,00	50,00
		<i>FAMILIAL 22- 64 ans</i>	354,00				
		<i>FAMILIAL 65 ans et plus</i>	333,25				
		Non-Résident moins de 65 ans	560,00	588,25	200,00	200,00	100,00
		Non-Résident 65 ans et plus	518,50	544,25	200,00	200,00	100,00

Taxes en sus

- (1) Une personne domiciliée au Québec et y ayant demeuré au moins 183 jours au cours de l'année précédant ses activités de pêche ou de chasse ou sa demande d'un permis ou d'un certificat.
- (2) Ce droit forfaitaire s'applique à son détenteur, son conjoint, leurs enfants étudiants de 18, 19, 20 et 21 ans qui est inscrit aux études à temps complet dans une institution d'enseignement reconnue sous démonstration de preuve de fréquentation pour l'année en cours ainsi que leurs enfants mineurs.
- (3) Une personne majeure titulaire d'une carte de membre de l'Association de Chasse et Pêche de Forestville au coût de 19,00\$
- (4) Inclus la sauvagine
- (5) Lorsque l'enfant de 17 ans et moins est accompagné d'une adulte
- (6) Droit de circulation non inclus
- (7) Une personne domiciliée depuis au moins un an à la même adresse qu'un membre titulaire d'un forfait et qui détient une carte de membre de l'Association de Chasse et Pêche de Forestville au coût de 19,00\$
- (8) Les droits forfaitaires bénéficient d'un droit de circulation au coût spécial de 68,25\$ pour un véhicule et plus s'appliquant au titulaire, son conjoint, leurs enfants étudiants de 18, 19, 20 et 21 ans qui est inscrit aux études à temps complet dans une institution d'enseignement reconnue sous démonstration de preuve de fréquentation pour l'année en cours ainsi que leurs enfants mineurs
- (9) Un enfant de 18, 19, 20 et 21 ans d'un membre titulaire d'un forfait qui est inscrit aux études à temps complet dans une institution d'enseignement reconnue sous démonstration de preuve de fréquentation pour l'année en cours et qui détient une carte de membre de l'Association de Chasse et Pêche de Forestville au coût de 19,00\$
- (10) Une personne mineure de la même famille associée à un membre titulaire d'un forfait

AUTRES TARIFICATIONS			
DESCRIPTION		2024	2025
LOCATION CANOT	Jour	28,00	29,40
	3 jours	69,90	73,40
LOCATION SITE CIRCUIT CANOT-CAMPING	1 à 3 nuits	18,10	19,00
	* personnes de 18 ans et plus 4 nuits et plus	26,55	27,88
SERVICE DE NAVETTE	lac Croche	55,95	58,75
SERVICE DE NAVETTE	rivière SAC	100,65	105,68
Location site de chasse ours	3 jours	335,50	352,28
HÉBERGEMENT LAC-AUX-PINS - 4 personnes	Nuit	167,29	175,65
Hébergement - adulte supplémentaire	Nuit	31,37	32,94
HÉBERGEMENT YOURTE - 4 personnes	Nuit	142,80	149,94
CAMPING NON-AMÉNAGÉ	Jour	4,06	4,26
CAMPING LAC Laval	Jour	30,18	31,69
	Annuelle avec forfait	525,50	551,75
	Annuelle sans forfait	757,00	797,00
CAMPING LAC Bladder	Jour	30,18	31,69
	Annuelle avec forfait	388,50	407,75
	Annuelle sans forfait	612,00	642,00

TAXES APPLICABLES INCLUSES